

Disparition de Dafroza Gauthier : une vie sur les traces des auteurs du génocide des Tutsis au Rwanda

Laurent Larcher

La Croix, 7 octobre 2026



Dafroza Mukarumongi Gauthier, ici photographiée en 2024, n'a jamais renoncé à poursuivre la mission qu'elle s'était donnée avec son époux : poursuivre devant la justice française les Rwandais identifiés pour avoir participé au génocide des Tutsis. Francois Nascimbeni / AFP

Les obsèques de Dafroza Mukarumongi Gauthier, emportée par un cancer foudroyant le 3 octobre 2026 à l'âge de 72 ans, seront célébrées le 12 octobre prochain à Reims. Avec son époux Alain, elle a consacré la seconde partie de sa vie à la poursuite des génocidaires

rwandais réfugiés en France.

Elle était le cauchemar des génocidaires rwandais réfugiés en France. Dafroza Gauthier s'est éteinte le samedi 3 octobre 2026, à l'âge de 72 ans, emportée par un cancer diagnostiqué au printemps. « *Je suis fatiguée, c'est si épuisant et douloureux* », confiait-elle, en mai.

Fatiguée, elle l'était, non alors par son cancer, mais par la lenteur de la justice française, par les coups et les contrecoups des enquêtes qu'elle menait résolument depuis près de trente ans avec Alain, son mari, sur les collines du Rwanda, à la recherche des témoins et des rescapés du génocide perpétré contre les Tutsis, au Rwanda, au printemps 1994.

À chaque procès, une épreuve

Fatiguée par les procédures, les rebondissements, les pièges et les procès marathons dans des salles de justice souvent bien trop vides. Fatiguée par l'arrogance et le déni des proches de ceux contre qui elle avait, avec Alain, por-

té plainte. Par les discours fallacieux et négationnistes des cercles qui les entourent. À chaque procès, une épreuve, une confrontation avec un visage, un acteur du génocide, avec la violence de l'extermination, les récits épouvantables des rescapés qui la racontaient et que les accusés, de leur côté, niaient.

Fatiguée et parfois désespérée, Dafroza Gauthier n'a pour autant jamais renoncé à poursuivre la mission qu'elle s'était donnée avec Alain, à l'orée des années 2000 : poursuivre devant la justice française les Rwandais identifiés pour avoir participé au génocide des Tutsis et qui séjournent librement et impunément dans l'Hexagone, parfois sous leur vrai nom.

Elle le faisait pour les siens, exterminés aux premières heures du génocide. Elle le faisait dans un même mouvement pour toutes celles et tous ceux dont l'existence a été percutée et fracassée par la haine des Tutsis, pour toutes les victimes du génocide – un million de Tutsis éradiqués en cent jours, soit l'extermination la plus « efficace » du XX^e siècle –, pour les rescapés, pour celles et ceux qui ont connu et traversé la nuit rwandaise : ses sœurs et ses frères nés de ce malheur partagé.

Mais Dafroza Gauthier était aussi habitée par un rayonnement, une puissance de vie étonnante et magnifique qui tranchait avec l'abîme creusé en elle par le génocide et ses suites. Rien ne semblait capable d'entamer son énergie si singulière, son attention à l'autre, sa capacité à ressentir et à aimer autrui. Une énergie qui lui a permis de traverser l'une des plus grandes tragédies du XX^e siècle, d'aimer et de fonder une famille, de

renverser les murs derrière lesquels vivaient en toute quiétude les tueurs de Tutsi réfugiés en France.

À l'ombre de la haine

Née à Butare, en 1954, Dafroza Mukarumongi, de son nom de jeune fille, a vu son pays sombrer dans la haine et la violence anti-Tutsi qui ont rythmé la naissance et l'histoire du Rwanda indépendant. Parmi ses premiers souvenirs, celui de la maison familiale incendiée par les tueurs, déjà, après qu'ils eurent décapité l'instituteur du village, en 1959. Et le départ pour un village moins exposé, croyaient ses parents. Mais le massacre de Noël 1962 et du début de l'année 1963 la percute à nouveau. Son père est tué alors qu'elle est réfugiée dans une école catholique de Kibeho. Elle a eu la vie sauve car les tueurs n'ont pas cherché à éliminer les Tutsis réfugiés dans les églises et les centres catholiques.

Dafroza a poursuivi ses études : elle a eu la chance de faire partie du petit quota d'élèves tutsis admis dans le secondaire, à la différence de la majorité de ses camarades, frappés par les lois racistes de la jeune République rwandaise. Plus tard, ce sont les massacres de 1973 qui décident sa mère à l'envoyer se réfugier au Burundi voisin, avec sa sœur. Cette fuite clandestine fut épouvantable : elle se souvenait des marais, de la traversée du fleuve Kanyaru, des passeurs qui volent, violent et tuent. Un cauchemar qui a hanté longtemps ses nuits, racontait-elle.

À Bujumbura, elle retrouve un jeune co-

opérant qui enseignait le français à Butare (Rwanda) trois ans plus tôt et qui s'interrogeait sur sa vocation possible de prêtre, Alain Gauthier. La jeune fille part à Bruxelles pour y poursuivre ses études, retrouve Alain en France, l'épouse en 1977. Ingénieure chimiste, elle s'installe avec son mari à Reims, dans la Marne, qu'elle ne quitte plus jusqu'à sa disparition. Mais sa nouvelle vie en France ne la coupe pas du Rwanda, où elle retourne de temps en temps.

« Tous ces morts qui nous habitent... »

La dernière fois ? En février 1994. Les tensions y sont si vives que sa mère lui demande de rentrer à Reims. Ce que Dafroza a fait sans jamais se le pardonner. Le 8 avril, au lendemain du déclenchement du génocide, sa mère est tuée, des balles tirées dans le dos, sur le parvis de l'église catholique de la paroisse Saint-André, à Kigali.

Les Gauthier assistent, impuissants, au génocide des Tutsis depuis leur maison de Reims. Ils appellent tous ceux qui pourraient leur donner des nouvelles, passent des journées à écouter RFI, tentent d'alerter le président François Mitterrand... En vain. « *Toute ma famille maternelle a été tuée, confiait-elle, oncles, neveux, cousins... 80 personnes. C'est un vertige et un gouffre... Tous ces morts qui nous habitent.* »

En 2004, Dafroza et Alain se sont rendus sur place, à Saint-André, où un charnier venait d'être localisé, espérant y retrouver le

corps de la mère assassinée. Mais impossible de reconnaître les siens parmi les ossements exhumés, peut-être juste ce bracelet et ce chapelet qu'ils ont trouvés et emportés avec eux comme reliques possibles. Et pour les montrer à leurs enfants.

Au nom de la compétence universelle

Trois ans auparavant, le couple avait fondé le Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR) pour identifier et poursuivre devant les tribunaux français les « génocidaires » installés en France. Ils le font au nom de la compétence universelle, cette disposition qui permet de poursuivre et de juger des personnes résidant en France, suspectes de crime contre l'humanité ou de crime de génocide commis à l'étranger. déposant une trentaine de plaintes, ils réussissent à faire traduire devant les tribunaux huit hommes, et en font condamner définitivement sept à des peines allant de quatorze ans de prison à la réclusion criminelle à perpétuité.

« *Au Rwanda, on a pu tuer les Tutsis sans être inquiété de 1959 à 1994* », rappela-t-elle le 19 juin 2023, à la barre du procès de l'ex-adjutant-chef de gendarmerie Philippe Manner (de son vrai nom Philippe Hategekimana), où elle avait été appelée à livrer son témoignage. « *L'impunité était la norme, a-t-elle poursuivi. Des rescapés sont venus ici demander la justice. Cette justice qui contribue à réhabiliter les victimes, à honorer leur mémoire et à leur donner une sépulture digne.*

Cette justice est salutaire pour nous tous. Elle est une arme contre l'oubli, une arme contre le négationnisme dont nous avons été témoins devant cette cour d'assises. »

Dafroza était restée catholique malgré les horreurs vécues. Si elle en voulait à l'Église de ne pas avoir été à la hauteur de son message évangélique, à ces évêques, prêtres, religieux et religieux qui ont apporté au Rwanda leur crédit à l'idéologie du génocide, et qui, pour certains, ont participé activement à l'extermination des Tutsis, elle n'oubliait pas non plus les prêtres et les catholiques qui ont

été tués par les génocidaires, en particulier ceux du centre jésuite Christus, à Kigali.

Quelques jours avant qu'elle ne meure, Alain lui avait proposé de recevoir le sacrement des malades. « *Dafroza a accepté, confie-t-il. Un vieux prêtre de 90 ans est venu le lui donner. Le dimanche d'après, elle a communié. Elle était en paix.* » Ses obsèques religieuses seront célébrées à Reims le lundi 12 octobre, dans une église qui porte le même nom que la paroisse où sa mère a été assassinée : Saint-André.